



Publié sur *OPH Villejuif* (<https://www.oph-villejuif.fr>)

[Accueil](#) > [Espace locataire](#) > [Votre loyer et vos charges](#) > Les charges locatives

Les charges locatives correspondent aux dépenses faites par l'OPH-Villejuif pour le bon fonctionnement des résidences et leur entretien.

#### **Lire aussi :**

[Le loyer](#) <sup>[1]</sup>

[Le SLS ou « surloyer »](#) <sup>[2]</sup>

[L'Aide Personnalisée au Logement \(APL\)](#) <sup>[3]</sup>

#### **Elles sont fixées par la réglementation et regroupent :**

- **les charges générales** : entretien parties communes et espaces verts, fournitures...
- **les taxes locatives** comme la collecte des ordures ménagères,
- **l'entretien des équipements** comme les ascenseurs, les portes de parking, l'interphonie ou la ventilation...
- **le chauffage** : l'entretien de la chaufferie ou des chaudières individuelles et la consommation des fluides s'il s'agit de chauffage collectif,

Vous versez, chaque mois, des provisions pour ces charges.

Vous recevrez tous les ans un décompte annuel de charges qui permet de régulariser les provisions versées pendant l'année précédente.

#### **Le solde peut être :**

- négatif, si vos provisions dépassent vos charges réelles. L'OPH-Villejuif vous remboursera alors le trop-perçu,
- positif, si les charges réelles sont plus élevées que vos provisions versées. Vous devez régler cette régularisation qui est mentionnée sur votre avis d'échéance.

#### **Les dépenses en eau**

Vous disposez, selon les résidences, de 1 ou 2 compteurs d'eau (quelques fois plus) qui indiquent votre consommation réelle. Au minimum, l'installation comprend un compteur d'eau froide + un compteur d'eau chaude, si vous n'avez ni chauffe bain ni chaudière individuelle et que l'Office fournit l'eau chaude sanitaire.

Au même titre que les autres charges, vous versez chaque mois une provision sur votre consommation. Ces acomptes versés tout au long de l'année sont régularisés trois fois par an, en janvier, en mai et en septembre.

---

**Source URL:** <https://www.oph-villejuif.fr/article/les-charges-locatives>

#### **Liens**

[1] <https://www.oph-villejuif.fr/article/le-loyer>

[2] <https://www.oph-villejuif.fr/article/le-sls-ou-surloyer>

[3] <https://www.oph-villejuif.fr/article/laide-personnalisee-au-logement-apl>

